

COMPTE RENDU du Conseil Consultatif projet EHPAD 2020 du 5 janvier 2017.

1°) Retour de la concertation pilotée par Citoyens et Territoires. (Power point ci-joint).

- Présentation de la méthodologie.
- Enseignements :
 - 1°) La nécessité de reconstruire l'EHPAD fait l'unanimité. Seul point de divergence : le lieu de l'implantation à la sapinière.
 - 2°) Deux questions de fond émergent de cette concertation :
 - Celle de la fréquentation du site de la sapinière : comment le lieu est-il fréquenté ? Par qui ? Pour y faire quoi ?
 - Celle des fonctions que l'on pourrait attribuer à ce quartier.

Questions / remarques :

1°) L'enquête informatique et la journée de concertation du 22 novembre font ressortir plus d'opposition que d'adhésion à la reconstruction de l'EHPAD à la sapinière.

Réponse : la taille de l'échantillon est très petite et ne représente qu'une petite partie de la population de Bar le Duc et de l'agglomération. Il convient donc de tirer des enseignements plutôt sur la qualitatif (commentaires) que le quantitatif (nombre de réponses et leur répartition).

Il est par ailleurs souhaitable d'étendre la consultation au-delà des habitants, structures, usagers de la sapinière.

Il serait aussi intéressant que l'ensemble du conseil consultatif se rende sur site pour le visiter et donc, en parler en connaissance de cause.

Le faible taux de réponses peut aussi être analysé comme un désintérêt du public sur le sujet de l'implantation de l'établissement à la sapinière, qui ne serait donc pas un problème en soi.

Cette consultation même si elle peut paraître tardive n'est pas inutile et ne recule pas les échéances prévues du calendrier : les autres étapes continuent à avancer. Le dossier de consultation des entreprises sera transmis aux candidats retenus fin janvier 2017, comme prévu et prendra en compte les recommandations qui ressortiront du conseil consultatif.

2°) La thématique de l'insécurité actuelle sur le site est assez récurrente dans les réponses. Sur ce point, les positions sont bien tranchées : certains considèrent le quartier comme très insécure, d'autres, absolument pas.

3°) Dire qu'il n'y a pas d'activité à la Côte Sainte Catherine et que ce quartier est mort est une erreur (école, collège, lycée, commerce, services publics, installations culturelles et sportives, etc...).

4°) Le représentant de l'ADAPEIM précise que l'établissement comprendra une unité pour personnes handicapées vieillissantes, qui nécessitent une approche particulière et entrent plus jeunes en EHPAD (60 ans) que le public personnes âgées.
L'ADAPEIM sera associée à toutes les étapes du projet.

5°) Le personnel est en souffrance dans les locaux actuels, devenus totalement inadaptés et ne permettant plus une prise en charge de qualité.

2°) Présentation de l'étude urbanistique du quartier par Atelier Paysage (power point ci-joint).

- Le quartier Sainte Catherine n'est pas qu'un lieu d'habitat collectif : il y a mixité d'habitats et mixité d'activités.
- C'est un quartier qui a de nombreux atouts mais non mis en valeur. Ceci doit être intégré dans les réflexions futures.
- La sapinière présente quelques contraintes pour l'implantation de l'EHPAD (déclivité, ligne à haute tension, circulations peu lisibles) mais pouvant être prises en compte dans la réalisation du projet.
- Les principaux axes traversants actuels pourront être conservés, ainsi que l'aire de jeux à son emplacement.
- 2500m² de terrain sur l'emprise du lycée, propriété de la Ville, pourront être récupérés pour devenir de l'espace vert public (accord de principe du chef d'établissement obtenu).
- L'espace multisport, accessible à tous mais peu ou pas utilisé, actuellement sans fonction, pourra être réaménagé en espace de promenade et mis en cohérence avec le reste du site.
- Actuellement, le parc de la sapinière dispose d'entrées multiples, il est peu lisible. Le projet de requalification du quartier permettra de le structurer, avec des espaces, entrées, circulations bien identifiés.

Le principe sera d'en faire un espace décloisonné dans l'esprit de construire un EHPAD dans un parc et non pas de distinguer les deux projets.

Questions / remarques :

1°) Quel est l'impact de l'aménagement urbanistique sur le coût du projet de reconstruction de l'EHPAD ?

Nul, car le projet de requalification du quartier est à la charge de la Ville de Bar le Duc, donc aucun surcoût sur la reconstruction et donc sur la tarification aux résidents.

2°) Les études urbanistiques montrent que le projet est faisable à la sapinière : il convient donc de laisser les candidats proposer leurs projets avant de tirer des conclusions.

3°) L'implantation de l'EHPAD est à contre-courant des recommandations de l'ANESM qui préconisent que les EHPAD soient construits en centre-ville ou à proximité.

Ceci est à nuancer : les recommandations de l'ANESM préconisent surtout que l'EHPAD ne doit pas être coupé de la vie. Ce n'est donc pas qu'un enjeu d'implantation en centre-ville, mais surtout, l'implantation de l'établissement doit lui permettre d'y faire entrer des activités extérieures.

4°) L'évaluation faite par le CIAS sur la surface requise pour le projet est remise en cause et des affirmations sont portées pour dénoncer une sous-évaluation volontaire. Toutefois, la surface du projet de reconstruction ne doit pas faire débat : 10 000m² d'emprise, dont 5000m² de constructions. Les 5000m² restants sont des extérieurs aménagés (jardins, espaces verts, parkings).

Ces surfaces seront imposées aux candidats qui ne pourront pas y déroger sachant qu'elles se basent sur des études de faisabilité menées en bonne et due forme.

3°) Conclusions /recommandations.

Citoyens et territoires :

- Faire intervenir ou concerter d'autres directeurs d'EHPAD pour recueillir leur avis.
- Intégrer dans les débats du conseil consultatif les interactions possibles de l'EHPAD avec les autres structures du quartier (écoles, associations par exemple).
- Poursuivre la concertation par du porte à porte, élargi au-delà du quartier de la sapinière et en diffusant un schéma du projet dans le site projeté.
- Etendre également cette concertation aux familles des résidents actuels et aux personnels, non pas sur le choix du site mais sur « comment intégrer au mieux l'EHPAD dans ce quartier ? ».
- Cette concertation gagnerait à être poursuivie par un questionnement sur le projet en lui-même : quelle pourrait être la fonction de l'EHPAD ? Son rôle dans le quartier ?
- La suite de la concertation sera formulée par Citoyen et Territoire suivant les axes suivants :
 - o Relations directes avec les habitants en identifiant plusieurs cercles autour de la sapinière
 - o Rencontres avec des professionnels et les experts cooptés par l'ANESM
 - o Echanges avec les personnels

Recommandations :

Malgré le tableau de recommandations diffusé à l'issue du conseil précédent et l'invitation faite de l'utiliser pour faire remonter des recommandations aux CIAS, à ce jour, il n'y a eu qu'un seul retour.

Un tableau renseigné est remis en séance aux participants, joint à ce compte rendu. Les parties en grisé mentionnent les recommandations transmises. Ce qui y figure dans les zones non grisées est extrait des commentaires laissés sur la consultation en ligne par internet.

Un tableau de recommandations est remis par une participante du conseil, l'ensemble des suggestions sera porté au tableau global.

En fin de réunion est à nouveau mis en avant le fait que les personnes âgées seront « désocialisées » à la Côte. Affirmation qui fait débat et est accueillie diversement mais qui est présenté comme l'argument central par les opposants à l'implantation de l'EHPAD à la Côte Sainte Catherine. Aussi la question est posée : est-on désocialisé quand on habite la côte ?

La séance est levée à 20h30.